



## Définition d'un produit touristique – type « Chemins du Soleil »

L'association Grande Traversée des Alpes (GTA) coordonne le développement de la Grande Traversée des Préalpes (GTPA) à VTT. Plus de 700 km d'itinéraire sont balisés entre Valence-Gap et Grenoble-Sisteron. Des extensions vers la mer Méditerranée et vers les monts du Jura sont à venir. 3 grands principes orientent le développement des itinéraires Chemins du Soleil en partenariat avec le réseau des gestionnaires locaux:

- relier des territoires préalpins isolés ou à l'écart des flux touristiques,
- s'appuyer sur le réseau existant de sites labellisés VTT/FFC,
- développer l'inter-modularité transports en commun / activités de pleine nature et lier un partenariat avec la SNCF pour valoriser l'itinéraire.

Aujourd'hui, les Chemins du Soleil constituent une offre d'itinérance prête à être valorisée. C'est pourquoi l'association Grande Traversée des Alpes souhaite se rapprocher de tour-opérateurs susceptibles de commercialiser des séjours en VTT appuyés sur le réseau des itinéraires Chemins du Soleil.

> Des accords de partenariat seront passés entre la GTA et les structures intéressées pour la mise en place de ces produits (cf. convention-type), basés sur les critères suivants :

### **Un produit « Chemins du Soleil » doit :**

- Valoriser la pratique du VTT dans les Préalpes de la façon suivante :
  - > séjours itinérants : 50% de la distance parcourue en VTT au moins doit être fidèle aux itinéraires Chemins du Soleil.
  - > séjours en étoile : la moitié du séjour au moins doit valoriser la pratique du VTT sur les itinéraires Chemins du Soleil.
- Fréquenter autant que possible les hébergements adhérents à la charte d'accueil de la clientèle vététiste Chemins du Soleil.
- Enrichir la pratique du VTT avec des visites et découvertes des patrimoines (sites naturels et culturels) et des rencontres avec les habitants des vallées préalpines en favorisant les activités de loisir non-motorisées.
- Utiliser au maximum les transports en commun pour les transferts.
- Avoir recours dans la mesure du possible aux prestataires et aux produits locaux (information, guidage, alimentation, réceptif, etc.) recensés le long des Chemins du Soleil.
- Décliner des circuits de manière thématique, selon les zones, les périodes (hors saison si possible), les niveaux de difficultés, les activités, les durées, de façon à capter le public le plus large possible.
- Garantir une évolution des produits en accord avec les évolutions de la clientèle (tester en particulier les produits « familles » et « jeunes publics ») et des orientations touristiques des territoires traversés.
- Promouvoir l'image des Chemins du Soleil et de l'association Grande Traversée des Alpes (logos, brève présentation du projet et de l'association, renvoi vers les sites internet et le topo-guide).



association **grande traversée des alpes**

14 rue de la république / BP227 / F - 38 019 grenoble cedex tél : +33 (0)4 76 42 08 31 / fax : +33(0)4 76 42 87 08  
www.grande-traversee-alpes.com